



Affaire suivie par Karen DUSSUD  
Nos références : BJ/EM – 2012.14  
Tél. : 04 77 68 96 00  
Fax : 04 77 71 74 22  
E-Mail : kdussud@scotroannais.fr

Commission Particulière du Débat Public  
Projet LGV POCL  
A l'attention de M. GAILLARD, Président  
68, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 008 PARIS

A Roanne,  
Le 19 janvier 2012

**Objet : Contribution – débat public LGV POCL – réaction aux propos de RFF – réunion publique du 12 janvier 2012 à Saint-Etienne**

Monsieur le Président,

N'ayant pas obtenu la parole lors de la réunion du débat public du 12 janvier dernier à Saint-Etienne, je souhaite réagir, par cette contribution, aux propos tenus par Monsieur Allary, représentant de RFF, au sujet de l'option desserte de Saint-Etienne par Roanne. Au cours du débat, il a indiqué que cette option était, je cite, « un poids supplémentaire » et a illustré son propos par deux arguments.

Le premier concerne le coût de 410 millions d'euros supplémentaires dans lequel, il inclue le débranchement en gare centrale de Roanne et l'électrification de la ligne Roanne/Saint Etienne. Il n'est pas tout à fait exact d'afficher ce montant, puisque la création d'une gare nouvelle aura elle aussi, un impact financier sur le projet, sans compter les effets d'emprises sur le foncier agricole. Par ailleurs, d'ici quelques mois, le tronçon Nantes/Saint Germain des Fossés sera entièrement électrifié. Peut-on imaginer que l'électrification de Saint Germain des Fossés à Saint-Etienne demeure en suspens ?

Le second concerne l'augmentation du temps de parcours de 6 minutes sur le trajet Clermont-Ferrand/Roanne, avec un passage en gare centrale. Sur le projet LGV Clermont-Ferrand/Lyon, c'est un gain d'1h10 sur un trajet actuel de 2h20. Par conséquent, les 6 minutes supplémentaires apparaissent peu significatives par rapport au gain de temps global et à l'amélioration de la fiabilité et du confort de la desserte.

Dans ces conditions, l'option desserte de Saint-Etienne par la gare centrale de Roanne n'est pas un « poids supplémentaire » pour le projet LGV POCL mais un atout supplémentaire et un moyen d'assurer une interconnexion moderne du transport ferroviaire entre les trois grandes agglomérations de Rhône-Alpes et d'Auvergne (Clermont-Ferrand, Lyon, Saint-Etienne) et avec le réseau national et européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Bernard JAYOL  
Conseiller Général

